

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30

**N° 29 ENFANCE
JEUNESSE**

**Relais petite enfance
intercommunal « A
petits pas » : avenants
aux conventions
financières avec les
Communes d'Ahetze,
Ascain, Ciboure,
Arbonne et Guéthary**

Rapporteur :

Mme Arribas-Olano,
adjointe

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

Date de la convocation : 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°29 - ENFANCE JEUNESSE

Relais petite enfance intercommunal « A petits pas » : avenants aux conventions financières avec les Communes d'Ahetze, Ascain, Ciboure, Arbonne et Guéthary

Mme Arribas-Olano, adjointe, expose :

Dans le cadre de sa politique petite enfance, la commune de Saint Jean de Luz a créé en 2019, en partenariat avec la CAF des Pyrénées Atlantiques, un relais assistantes maternelles à l'échelle des communes d'Ahetze, d'Ascain, de Ciboure et de Guéthary afin de proposer un service de qualité aux familles et de bénéficier d'un animateur dédié à cette structure de proximité. La commune d'Arbonne a rejoint le Relais Petite Enfance le 1^{er} janvier 2022.

Depuis 2022, la CAF concentre l'ensemble des financements des contrats enfance jeunesse des villes partenaires au profit de la seule Ville de Saint-Jean-de-Luz, ce qui avait fait l'objet d'un premier avenant avec les communes. Ce dispositif sera conservé ainsi dans le cadre du contrat territorial global, formalisé par un nouvel avenant avec chaque commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de d'avenant n°1 à la convention financière de la Commune d'Arbonne (annexe 13),
- d'approuver le projet d'avenant n°2 aux conventions financières des Communes d'Ahetze, Ascain, Ciboure et Guéthary (annexe 14),
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « *Petite enfance, jeunesse et éducation* » du 8 novembre 2023,
- Approuve le projet de d'avenant n°1 à la convention financière de la Commune d'Arbonne (annexe 13),
- Approuve le projet d'avenant n°2 aux conventions financières des Communes d'Ahetze, Ascain, Ciboure et Guéthary (annexe 14),
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

